

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-3171
OBJET	Recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Au Panier de Chomedey pour la réalisation du projet «Planification transitoire de l'épicerie solidaire Au Panier» concernant le versement d'une subvention maximale de 217 079 \$, et ce, dans le cadre de l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2024	
<p>No dossier(s) interne(s) : M. Giroux</p> <p>No LV : NE S'APPLIQUE PAS</p> <p>DISTRICT(S) : 12-Souvenir-Labelle 13-L'Abord-à-Plouffe 14-Chomedey</p> <p>Date CE souhaitée : 2023-07-19</p> <p>Date CM souhaitée : 2023-08-08</p>		
<p>Actions : SUBVENTION</p> <p style="padding-left: 40px;">Demande d'achat : Oui</p> <p style="padding-left: 40px;">CT requis : Oui</p> <p style="padding-left: 40px;">Montant : 217 079,00 \$</p> <p style="padding-left: 40px;">Année du budget : 2023</p> <p>Provenance du financement : 1-60303-5999-11-119110</p> <p><u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p> <p><u>Personne physique/morale</u> Au Panier de Chomedey</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-3171
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-08-11 CM-20210811-822 APPROBATION - TROISIÈME AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le troisième avenant à l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social 2019-2022 à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-3991)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-12-01 CM-20201201-1047 RATIFICATION - PREMIER ET DEUXIÈME AVENANTS - ENTENTE SECTORIELLE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de ratifier l'approbation des premier et deuxième avenants à l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2022 intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, direction de santé publique.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-4974)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-10-01 CM-20191001-867 APPROBATION - ENTENTE SECTORIELLE - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2022 à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Direction de santé publique;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-3972)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-3171
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Laval approuvait l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024 en vue de soutenir des initiatives issues du plan d'action de la PRDS. Ratifiée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL), cette entente comprend également des contributions financières de l'entente entre la Ville de Laval et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) pour la mise en oeuvre du Plan d'action 2019-2024 de la PRDS. En décembre 2020, le conseil municipal approuvait un premier et un deuxième avenant en lien avec cette entente afin d'en modifier la répartition des sommes sans en affecter l'enveloppe globale et, en août 2021, il approuvait un troisième avenant prolongeant sa durée.</p> <p>Le fonctionnement établi pour le financement des actions en lien avec la PRDS passe par l'élaboration et la validation d'un plan de travail pour chacune des cellules de travail reliées à un objectif du plan d'action de la PRDS. La participation aux cellules de travail est ouverte à tous. Trois dates de dépôt des demandes sont annoncées annuellement.</p> <p>Le comité régional transitoire, composé des gestionnaires des bailleurs des fonds, du milieu communautaire et du milieu institutionnel et philanthropique, a recommandé favorablement aux instances décisionnelles de la Ville l'initiative déposée dans le cadre de la cellule de travail de l'objectif 3.2.1 du Plan d'action de la PRDS: «Développer et formaliser des mécanismes de référence fluides et des pratiques collaboratives intersectorielles et multiréseaux». Cette cellule de travail, composée de partenaires et d'organismes oeuvrant en matière de développement social et de lutte à la pauvreté dans le secteur des immeubles Val-Martin, veille à développer une offre d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité de ce secteur et à établir un continuum de services pour celles-ci.</p> <p>Ce comité stratégique a identifié parmi ses priorités la consolidation de l'épicerie solidaire au Panier de Chomedey. Pour ce faire, il propose un projet de développement et de diversification de l'offre de produits et services de l'organisme afin de pallier les difficultés d'accès aux aliments sains dans le quartier Chomedey et plus particulièrement le secteur Val-Martin. Ce projet, d'une durée de 20 mois, prévoit notamment la réouverture de l'épicerie solidaire et de son service de traiteur, lesquels ont été grandement affectés par les multiples impacts de la pandémie de Covid-19.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le financement de la présente subvention provient de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024 pour un montant de 217 079 \$.</p> <p>La subvention sera versée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un premier versement de 104 198 \$ sera versé en 2023 - Un deuxième versement de 102 027 \$ sera versé en 2024 - Un troisième versement de 10 854 \$ sera versé en 2025 <p>Selon la norme sur les paiements de transferts, cette aide financière doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation. Le financement provient de l'entente PRDS via le partenaire FRR. Les sommes sont disponibles au 1-60303-5999-11-119110-00000.</p> <p>Nature de la dépense non prévue au budget 2023. Le financement provient de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024 via le partenaire FRR. Selon la norme sur les paiements de transferts, cette aide financière doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation, soit en 2023.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>AU PANIER DE CHOMEDEY 3781 boul. Lévesque O, Laval, Québec, H7V 1G5</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-3171
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Au Panier de Chomedey concernant le versement d'une subvention maximale de 217 079 \$ pour la réalisation du projet « Planification transitoire de l'épicerie solidaire Au Panier », et ce, dans le cadre de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024, tel que recommandé par le comité transitoire régional;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(C/T 1755865)</p>		
CERTIFICATION		
<p>Numérotation des finances : 1755865 Coût estimé affectant l'année en cours : 217 079,00 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <p style="text-align: center;"> _____ LEFEBVRE, Madame LISON (54347) </p> <p style="text-align: right;"> _____ 2023-07-18 AN - MS - JR </p>		